



Communiqué de presse
Victoria, Canada, le 22 mai 2025

Du biométhane produit sur l'Île de Vancouver

Le District régional de la capitale (DRC) de l'Île de Vancouver, en Colombie-Britannique (Canada), en collaboration avec FortisBC Energy Inc. (FortisBC) et Waga Energy Canada, a commencé à produire du biométhane sur le site de stockage de déchets d'Hartland. C'est la première installation de production de biométhane de l'Île de Vancouver.

Annoncée en 2020 et représentant un investissement de près de 32 millions de dollars canadiens (environ 20 M€), l'installation de production de biométhane sur le site de stockage de déchets d'Hartland, sur l'Île de Vancouver au Canada, utilise la technologie WAGABOX® de Waga Energy. Elle est conçue pour produire jusqu'à 100 gigawatts-heure (GWh) de biométhane par an, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la région de la capitale de près de 475 000 tonnes de dioxyde de carbone au cours des 25 prochaines années, soit l'équivalent des émissions de 105 000 foyers canadiens pendant la durée de vie de l'installation. Le gaz provenant de la décomposition des déchets stockés sur le site, est capté puis injecté dans le réseau de gaz de FortisBC. En transformant les déchets du site en une source d'énergie bas carbone, cette initiative soutient les objectifs climatiques de la province et démontre comment des produits d'origine locale peuvent contribuer à réduire la dépendance au gaz naturel fossile.

Cette installation témoigne de l'engagement du DRC à lutter contre le changement climatique dans le cadre de ses activités et à travers la région. Elle constitue aussi un exemple de la manière dont FortisBC travaille avec les autorités locales pour développer les gaz renouvelables et à faible teneur en carbone. Lorsque le biométhane est ajouté au réseau gazier nord-américain, il se mélange au gaz naturel fossile. Plus la quantité de biométhane ajoutée dans les réseaux de gaz est importante, moins il est nécessaire de recourir au gaz naturel fossile.

Waga Energy exploitera et entretiendra l'installation pour le compte du DRC pendant 25 ans. Le DRC reste le propriétaire et l'exploitant du site de stockage de déchets d'Hartland et de son système de captage de gaz. FortisBC paiera un prix fixe par gigajoule pour le biométhane et prendra en charge les coûts liés à l'injection du biométhane dans son réseau. La nouvelle installation de valorisation des gaz du site de stockage de déchets sera entièrement auto-financée par les revenus de la vente du biométhane.

FortisBC a construit une station d'interconnexion pour le biométhane et un gazoduc reliant le site à son réseau de gaz existant. Le site de stockage de déchets d'Hartland, détenu et géré par le DRC, est au service de plus de 460 000 habitants et génère environ 10 % des émissions de GES de la région.

« Le démarrage de l'installation de biométhane du site de stockage de déchets d'Hartland représente une étape importante dans notre engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En convertissant les déchets du site en biométhane, nous fournissons une source d'énergie à faible teneur en carbone et démontrons que des solutions innovantes sont possibles lorsque nous travaillons ensemble », a déclaré Barbara Desjardins, directrice du DRC et présidente du Comité consultatif sur les déchets solides. « Le District régional de la capitale est fier de montrer l'exemple en matière de gestion de l'environnement. Cette installation témoigne de notre engagement en faveur de l'action climatique. »

« Grâce à cette collaboration, nous renforçons les partenariats locaux et soutenons l'avenir énergétique de la Colombie-Britannique », a affirmé Joe Mazza, vice-président de l'approvisionnement en énergie et du développement des ressources de FortisBC. « En travaillant avec le District régional de la capitale pour exploiter le potentiel du biométhane, nous investissons dans les solutions énergétiques locales et nous nous efforçons de fournir à nos clients une énergie fiable et abordable tout en soutenant la croissance économique régionale. »

Julie Flynn, directrice générale de Waga Energy Canada, a souligné : *« Ce projet mené conjointement avec le District régional de la capitale et FortisBC représente une étape importante dans la lutte contre le changement climatique et pour faire progresser la transition énergétique. Nous sommes ravis d'y participer en fournissant une technologie de pointe et à bas carbone, au service de la population locale. »*

À propos du District régional de la capitale de l'Île de Vancouver

Le District régional de la capitale (DRC) fournit des services régionaux, sous-régionaux et locaux à 13 municipalités et trois zones électorales du sud de l'Île de Vancouver et des Îles Gulf. Dirigé par un conseil d'administration de 24 membres, le DRC travaille en collaboration avec les Premières nations et les partenaires gouvernementaux pour permettre une croissance durable, favoriser le bien-être des communautés et développer des infrastructures rentables tout en continuant à fournir des services de base aux habitants de toute la région.

Rendez-nous visite en ligne à l'adresse suivante www.crd.ca.

Visitez [Hartland Renewable Natural Gas Initiative](#) pour en apprendre plus sur cette initiative.

À propos de FortisBC

FortisBC Energy Inc. est un service public réglementé dont l'objectif est de fournir une énergie sûre et fiable, notamment du gaz naturel, du gaz renouvelable, du propane et des solutions d'énergie thermique. FortisBC Energy Inc. emploie plus de 1 900 Britanno-Colombiens et dessert environ 1 054 097 clients en Colombie-Britannique. FortisBC Energy Inc. possède et exploite environ 50 182 kilomètres de pipelines de transport et de

distribution de gaz naturel. FortisBC Energy Inc. est une filiale de Fortis Inc, un leader dans le secteur réglementé des services publics d'électricité et de gaz en Amérique du Nord.

www.fortisinc.com.

Pour plus d'informations sur le biométhane de FortisBC, visitez fortisbc.com/RNG.

À propos de Waga Energy

Créée en 2015, Waga Energy (EPA : WAGA) produit du biométhane à un prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage de déchets à l'aide d'une technologie de purification brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution de gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, fournissant ainsi un substitut au gaz naturel fossile. Waga Energy exploite 31 unités de production de biométhane en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de plus de 1,4 TWh par an. Waga Energy a actuellement 19 unités de production de biométhane en construction dans le monde. Chaque projet initié par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et participe à la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris (FR0012532810 - EPA : WAGA).

[Renewable Natural Gas for all – CA - Waga Energy](#)

CONTACTS PRESSE

DRC

Andy Orr, Senior Manager
Corporate Communications de DRC
Tél : 00 +1 250 360 3229
Cell : 00 +1 250 216 5492

[Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#) | www.crd.ca

FortisBC

Diana Sorace
Senior Advisor, Corporate Communications
Tél : 00 +1 604 328 0790
diana.sorace@fortisbc.com

Waga Energy

Anne-Gaëlle Fontheure
Attachée de presse
Tél : 06 11 70 69 74
anne-gaelle.fontheure@waga-energy.com

Fiche d'informations

Le biométhane est produit d'une manière différente du gaz naturel fossile. Il est dérivé du biogaz, qui provient de la décomposition des déchets des lieux d'enfouissement technique, des déchets agricoles et des eaux usées. Le biogaz est capté et nettoyé pour

créer du biométhane. Lorsque le biométhane est ajouté au réseau de gaz naturel nord-américain, il se mélange au gaz naturel classique. Cela signifie que FortisBC n'est pas en mesure de diriger le biométhane vers un client spécifique. Mais plus le biométhane est ajouté au réseau de gaz, moins le gaz naturel fossile est nécessaire, ce qui réduit l'utilisation des combustibles fossiles.

Le gaz de site de stockage de déchets est une source d'énergie à faible teneur en carbone par rapport à l'intensité de carbone du cycle de vie du gaz naturel fossile. Dans le portefeuille actuel de FortisBC, le facteur d'émission au point de combustion du biométhane est de 0,27 gramme d'équivalent dioxyde de carbone par mégajoule d'énergie (geqCO₂/MJ). Les émissions du cycle de vie du biométhane du portefeuille actuel de FortisBC pour de la combustion dans des installations stationnaires sont de -22 geqCO₂/MJ. Ce chiffre est inférieur au seuil d'intensité carbone du cycle de vie de 30,8 geqCO₂/MJ fixé par la Colombie-Britannique dans la loi [2024 Greenhouse Gas Reduction Regulation amendments](#).

FortisBC utilise l'expression gaz renouvelable et à faible teneur en carbone pour désigner collectivement les gaz ou combustibles à faible teneur en carbone que le service public peut acquérir en vertu du règlement sur la réduction des gaz à effet de serre (énergie propre), qui sont : le gaz naturel renouvelable (également appelé RNG ou biométhane), l'hydrogène, le gaz de synthèse (à partir de déchets de bois) et la lignine. Le portefeuille de gaz renouvelable et à faible teneur en carbone de FortisBC ne comprend actuellement que du gaz naturel renouvelable. D'autres gaz et combustibles pourront être ajoutés au programme au fil du temps. En fonction de leur source, tous ces gaz ont des niveaux différents d'intensité de carbone au cours de leur cycle de vie. Cependant, tous ces gaz ont une faible intensité de carbone par rapport à l'intensité de carbone du cycle de vie du gaz naturel fossile. Le facteur d'émission actuel du biométhane à la combustion est de 0,27 gramme d'équivalent dioxyde de carbone par mégajoule d'énergie (geqCO₂/MJ) et les émissions du cycle de vie du portefeuille de gaz renouvelables et à faible teneur en carbone pour de la combustion dans des installations stationnaires sont de -22 geqCO₂/MJ. Ce chiffre est inférieur au seuil d'intensité carbone du cycle de vie de la Colombie-Britannique, qui est de 30,8 geqCO₂/MJ, comme indiqué dans la loi [2024 Greenhouse Gas Reduction Regulation amendments](#).

Note : Le DRC utilise le calculateur de Ressources naturelles Canada pour les équivalences de GES, « Calculateur de consommation d'énergie de la Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ) », Gouvernement du Canada.